



MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 06/2019

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 506'200.- TTC pour le financement de la réfection de la route de Coppet RC 6-C-S, entre le carrefour de la Laiterie et la route de Genève RC 2-B-P

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'étude sur l'assainissement du bruit routier menée sur notre Commune en collaboration avec la DGMR, il ressort que l'entier de la RC 6-C-S, depuis Coppet jusqu'à sa liaison sur la RC 2-B-P, doit faire l'objet d'un assainissement par la pose d'un tapis de type phono-absorbant. Une première étape, située entre l'entrée de Coppet et le carrefour de la Laiterie, a déjà fait l'objet d'un assainissement en 2017.

Dans le cadre de cette étude, la Municipalité a fait procéder à une analyse de l'état structurel par prise de carottes et de mesures de déflexion sur l'entier du tronçon. Il ressort de cette dernière que, pour le tronçon situé entre le carrefour de la Laiterie et la RC 2-B-P, la route est dans un mauvais état. Elle est fortement dégradée et présente en plus passablement de pollution de type HAP, notamment sur la portion allant du parking de l'école jusqu'à la RC 2-B-P.

Consciente de l'état de dégradation de la route et que cette dernière doit faire l'objet d'une réfection et d'un renforcement à court terme, la Municipalité souhaite entreprendre ces travaux de réfection sans péjorer toutefois un réaménagement plus fin qui devrait être opéré en surface dans le cadre des mesures en cours pour la sécurisation des mobilités. Raison pour laquelle elle souhaite mettre en place un projet de réfection durable et de renforcement des couches de fond pour permettre à la route de remplir sa fonction, l'aménagement de surface étant prévue dans une étape supplémentaire qui fera l'objet d'une autre demande de crédit.

2. PROJET

2.1. Situation actuelle

Le revêtement de la route de Coppet RC 6-C-S, sur le tronçon cité en titre, est dégradé. La Municipalité souhaite une réfection durable de cette route et a mandaté l'entreprise Ertec SA pour établir une expertise de la chaussée afin de connaître son état en général. Il ressort de cette étude, réalisée en mai 2017 par le prélèvement de 3 carottes et la réalisation de mesures de déformation, les éléments suivants :

- la chaussée ne présente aucun décollement sur une épaisseur moyenne de 150 mm,
- de fortes réactions aux HAP ont été relevées sur les carottes n°1 et 2 entre la RC 2-B-P et le parking de l'école,

- une déflexion notable demande un renforcement sur 8 cm au niveau du virage devant l'accès à l'Administration communale.

2.2. Objectifs

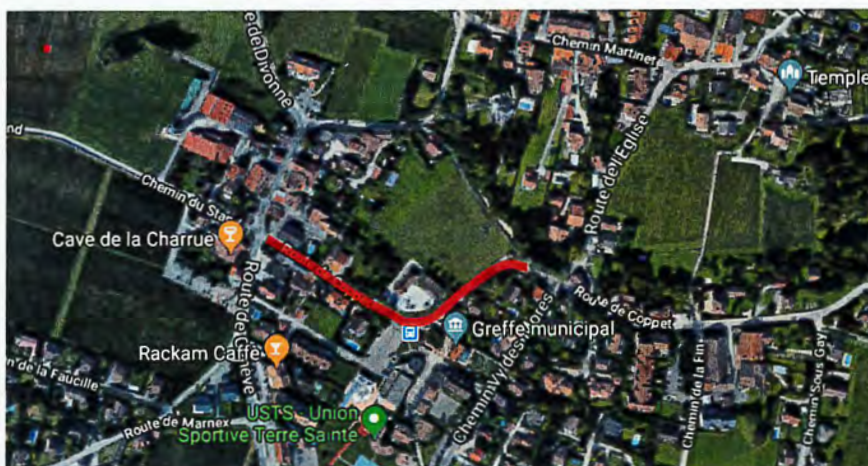
- réfectionner la chaussée de manière durable,
- renforcer l'infrastructure pour s'adapter à l'augmentation du trafic lourd en lien avec le passage des transports publics,
- permettre la mise en place ultérieure d'un tapis de type phono-absorbant,
- ne pas péjorer les aménagements futurs prévus dans le concept de sécurité de la Commune,
- éviter tous frais superflus dans l'attente de l'aménagement final.

2.3. Mesures constructives

Le projet prévoit de réfectionner les couches de l'infrastructure de la route entre le seuil existant situé à l'amont du carrefour de la laiterie et le carrefour avec la route de Genève RC 2-B-P. Pour tout ce tronçon, soit une surface d'environ 1'950 m², il est prévu de raboter sur 4 cm la couche de roulement supérieur (qui n'est pas polluée et peut être valorisée), puis de raboter de manière séparée, par un deuxième passage, les 12 cm restants qui devront être évacués en décharge appropriée. Une reprise de la partie supérieure de la fondation de la route est prévue sur une épaisseur de 10 cm, ceci afin de l'abaisser d'environ 5 cm et de permettre un reprofilage. La superstructure existante de 15 cm sera remplacée par une nouvelle composée d'une couche de base de 8 cm d'ACEME 22 C2, puis d'une couche de liaison de 8 cm d'ACME 22 C1, ceci afin de réfectionner de manière provisoire la chaussée, dans l'attente des aménagements de surface. Cette structure permettra, par la suite, de répondre aux sollicitations par la pose d'un tapis de type phono-absorbant haute performance SDA 4, offrant un gain de 8 dB à la pose, - 5 dB à cinq ans, de 3 cm d'épaisseur.

La liaison avec les accès existants sera réalisée par la pose de chanfreins relativement confortables, qui représentent les seuls éléments devant être enlevés lors du réaménagement final de la route et de la couche du tapis.

2.4. Plan



3. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Nickl SA de Nyon, sur la base d'offres récentes sur des travaux similaires. Ce projet devra faire encore l'objet d'appels d'offres conformes à la loi sur les marchés publics auprès d'entreprises spécialisées. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux génie civil	395'000.00
2.	Signalisation et marquage	10'000.00
3.	Honoraires études et direction des travaux	25'700.00
4.	Divers et imprévus	39'300.00
Total HT		470'000.00
TVA 7.7 %		36'200.00
<i>Total à prévoir</i>		<i>CHF 506'200.00</i>

Notons encore que, d'un point de vue financier, ce projet concernant une route cantonale en traversée de localité fera également l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la DGMR qui, depuis le 1^{er} janvier 2014, a levé le moratoire sur le subventionnement des travaux d'entretien des routes cantonales en traversée. La subvention cantonale correspondra à environ 30% pour la réfection complète des revêtements.

Signalons toutefois que la Commune a l'obligation de voter l'entier du crédit, le paiement des différents subsides ne pouvant intervenir qu'à la fin des travaux et après paiement des factures.

4. CONCLUSIONS

La réfection de cette route est conditionnée par son état général et de dégradation qui, sans intervention rapide, risque d'entraîner une dégradation plus importante de la fondation et ultérieurement des coûts de remise en état bien plus onéreux. La réfection, sans pose de tapis, en tenant compte de la charge de trafic et de la réalisation ultérieure d'un tapis phono-absorbant, permet d'offrir les bases et de permettre d'attendre 2-3 ans la réfection définitive de la chaussée avec la pose du tapis phono-absorbant qui, elle, doit encore s'accompagner d'une étude de réaménagement des trottoirs et les éventuels aménagements pour les mobilités douces.

Seuls les chanfreins et le marquage réalisés durant la phase transitoire seront perdus lors des travaux de réaménagements complets. Ce montant est toutefois bien inférieur aux coûts occasionnés par une réfection de l'encaissement, si ce dernier venait à se dégrader.

5. FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

6. AMORTISSEMENT

L'amortissement se fera sur une période de 30 ans au plus (art. 17 let. B RCCom).

7. DECISION

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 1^{er} avril 2019, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 06/2019,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu les rapports des Commissions des finances et des routes,

Décide d'accepter le préavis 06/2019 et
d'accorder la demande de crédit d'investissement de CHF 506'200.- TTC pour
le financement de la réfection de la route de Coppet RC 6-C-S, entre le
carrefour de la Laiterie et la route de Genève RC 2-B-P.

Commugny, le 08 avril 2019

Le Municipal responsable : Michel Golay

Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire

O. Decré

N. Sereno-Régis